

**OFFICE DE TOURISME ET DU THERMALISME DE DECAZEVILLE  
COMMUNAUTE – EPIC  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Séance du 26 Juin 2018**

Le Mardi 26 Juin 2018 à 20 h 30, le Comité de Direction de L'OFFICE DE TOURISME ET DU THERMALISME de Decazeville Communauté – EPIC - s'est réuni à l'Annexe Technique de la Communauté de Communes DECAZEVILLE COMMUNAUTE Faubourg Desseilligny à DECAZEVILLE, sous la Présidence de Monsieur Michel RAFFI, président.

Membres du Comité de Direction en exercice :	25
Membres du Comité de Direction présents et votants :	13
Membres du Comité de Direction suppléés :	01
Membres du Comité de Direction représentés (pouvoirs) :	02
Date de convocation :	18/06/2018

**Etaient présents :**

-**Collège des élus communautaires** : M. Michel RAFFI, M. François MARTY, Mme Evelyne CALMETTE, Mme Josiane LAGARRIGUE-CASTES, Mr Jean ROMIGUIERE, M. Jean-Louis DENOIT, M. Christian ROCHE, M. Jean-Michel REYNES, M. Francis CAYRON.

- **Collège des représentants et professionnels du Tourisme - titulaires** : M. Roger LESCURE, M. Christian ROQUES, M. Michel CABROL.

- **Collège des représentants et professionnels du Tourisme - suppléants sans voix délibérative sauf en cas d'absence des membres titulaires qu'ils remplacent** : M. Bruno GIMENEZ

**Pouvoirs :**

M. Michel CANNAC a donné pouvoir à M. Michel RAFFI et M. Alain ALONSO a donné pouvoir à M. Francis CAYRON

Le quorum étant atteint, le Comité de Direction de l'Office de Tourisme Communautaire -Epic- peut donc délibérer valablement.

**PROTECTION DES DONNEES – CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DU SMICA**

A compter du 25 mai 2018, toutes les structures publiques et privées seront obligées de disposer d'un Délégué à la Protection des Données (DPD). Cette obligation résulte du Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel (règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, sur la protection des données).

Ce délégué n'est pas nécessairement un agent de la collectivité. Sa fonction peut être externalisée ou bien mutualisée.

Une offre de mutualisation a été envoyée aux collectivités et structures publiques par le SMICA. En effet, le syndicat se propose de mettre en **place une cellule sur la protection et la sécurité des données à caractère personnel.**

Il s'engage à la mettre à disposition des communes EPCI et d'autres structures publiques qui le souhaitent pour réaliser le traitement de leurs données à caractère personnel.

Cette prestation donnera lieu au paiement d'une cotisation annuelle avec **un contrat d'accompagnement sur 3 ans.**

L'Office de Tourisme communautaire ne dispose pas des ressources humaines en interne pour réaliser cette mission de délégué à la protection des données et vu l'impératif de mutualisation et d'économies pour l'Office de Tourisme communautaire.

Le Comité de direction à l'unanimité des membres présents et représentés, et après en avoir délibéré, décide :

- de confier au SMICA la mutualisation d'un délégué à la protection des données,
- de s'engager à payer les cotisations décidées chaque année par le Comité Syndical,
- d'autoriser le Président à signer les documents relatifs à l'application de cette décision.

Ainsi délibéré à DECAZEVILLE, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents ;

**OFFICE DE TOURISME ET DU THERMALISME  
DE DECAZEVILLE COMMUNAUTE  
EPIC**  
L'Envol - Place Jean Jaurès  
12110 CRANSAC-LES-THERMES  
Tél bureau de Cransac : 05 65 63 06 80  
Tél bureau de Decazeville : 05 65 43 18 36  
Tél bureau de Flagnac : 05 65 63 27 96

Pour extrait conforme,  
Publiée le 29 Juin 2018



le Président  
Michel RAFFI